

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 6 mai 2019 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : Messieurs : Marc-André Routhier, Alexandre Malette, René Breton, Roger Cyr et MME Andréa Gosselin sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est absent : M. Richard Bédard

Est également présente Mme Cindy Gosselin /secrétaire-trésorière adjointe.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1 avril 2019.
3. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 10 avril 2019.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du directeur des travaux publics.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

12. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 352 sur les couches lavables.
13. Procédure pour le traitement des plaintes -Loi 108 sur l'autorité des marchés publics
14. Offre de services-pose des revêtements de plancher au 405, rue principale.

### **TRANSPORT**

15. Entente avec le ministre des Transports concernant les radars pédagogiques -projet 154141181
16. Demande de madame Michèle Beaudoin et de monsieur Robert Sarrasin (95, rue Bellevue)

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

17. Entente relative aux compétences concernant la collecte sélective des matières recyclables

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

18. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) -projet de construction d'un centre culturel.

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

19. A) Vente aux enchère rue des Prés nord -fermeture de la période de vente  
B) Vente aux enchère rue des Prés nord-Ouverture nouvelle période de vente

### **LOISIRS ET CULTURE**

20. Embauche des animateurs(trices) (3) pour le terrain de jeux 2019.
21. Remise de prix-bénévolat 2019 par le Lieutenant-gouverneur au Québec

### **DIVERS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

103-05-19           Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

### ***ADOPTION DES MINUTES DU 1 AVRIL 2019***

104-05-19           ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

### ***ADOPTION DES MINUTES DU 10 AVRIL 2019***

105-05-19           ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

### ***AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX***

M. Chabot en fait le suivi.

### ***ADOPTION DES COMPTES DU MOIS***

106-05-19           ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

### ***POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :***

Adm. gén. :	32 519.61\$
Incendie :	8 910.64
Sécurité	506.82
Voirie :	19 098.33
Hygiène du milieu :	7 612.17
Urbanisme :	62.99
Loisirs :	7 811.17
Salaires :	8 096.01

<b>TOTAL</b>	<b>84 617.74 \$</b>
--------------	---------------------

107-05-19

### ***RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES***

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

### ***CORRESPONDANCE***

Elle est déposée aux archives pour consultation.

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

### ***RAPPORT DE LA MRC***

Monsieur Chabot a fait un résumé de la séance des maires tenue en avril.

### ***RAPPORT DES CONSEILLERS***

M. Marc-André Routhier résume la dernière rencontre du Comité des loisirs. Il sera possible dans les prochaines semaines de faire les inscriptions aux activités directement sur le web.

### ***RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS***

Il a été fait par M. Éric Guay.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### ***AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT NO 352 SUR LES COUCHES LAVABLES.***

**AVIS DE MOTION** est donné par M Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 352 sur les couches lavables.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

#### ***PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES -LOI 108 SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS***

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

**ATTENDU QUE** rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

## **PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES**

### **1. Préambule**

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

### **2. Objets**

La présente procédure a pour objets

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujéti à l'article 935 CM , avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ;

C d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### **3. Interprétation**

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### **4. Fonctionnaire responsable**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM .

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : mun.leeds@cableeds.com, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

### **5. Obligations du fonctionnaire responsable**

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ;

d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;

f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

#### **6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique**

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

#### **7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »**

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

#### **8. Entrée en vigueur**

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité à la séance ordinaire du 6 mai 2019.

#### ***OFFRE DE SERVICES-POSE DES REVÊTEMENTS DE PLANCHER AU 405, RUE PRINCIPALE.***

***CONSIDÉRANT QUE*** la municipalité demande des soumissions pour la pose des revêtements de plancher pour les bureaux au 405, rue principale ;

109-05-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission la plus basse reçue pour la pose de la céramique et le plancher flottant.

#### **TRANSPORT**

#### ***ENTENTE AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES RADARS PÉDAGOGIQUES -PROJET 154141181***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du projet d'entente préparé par le ministère des Transports pour une servitude temporaire d'une durée de deux(2) ans pour fins d'utilité publique à partir du 1 juin 2019 sur les lots numéros 5 108 248( édifice municipal) et 4 449 071( parc Jacobée) afin d'y installer un radar pédagogiques dans le cadre d'un projet pilote sur la vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de recevoir un montant de 300\$ pour règlement administratif ;

CONSIDÉRANT QUE le notaire mandaté pour la rédaction des documents est Me Sophie Dion de Thetford Mines et que ses frais sont à la charge du ministère des Transports du Québec.

110-05-19

Pour ces motifs, il est proposé par M René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise l'installation d'un radar pédagogique aux endroits viés par la servitude temporaire du ministère des Transports,

QUE monsieur Philippe Chabot maire et madame Sonia Tardif directrice générale par intérim ou Madame Cindy Gosselin secrétaire trésorière adjointe, soient autorisés à signer les documents de la servitude à intervenir avec le ministère des Transports.

***DEMANDE DE MADAME MICHÈLE BEAUDOIN ET DE MONSIEUR ROBERT SARRASIN (95, RUE BELLEVUE NORD)***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a reçu une demande des propriétaires de l'immeuble situé au 95, rue Bellevue nord par courrier recommandé le 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande fait référence à des travaux demandés par la municipalité le 7 août 2018 (résolution no 165-08-2018) qui consiste à refaire la bordure de rue en béton sur une longueur de 8.2 mètres vis-à-vis l'entrée condamnée du côté droit;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne veut pas payer les frais pour la réalisation des travaux par la municipalité;

111-05-19

Pour ces motifs, il est proposé par M René Breton et appuyé par M Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe le demandeur qu'elle maintient sa décision du 7 août 2018 (résolution no 165-08-2018) mais qu'elle accepte de reporter la réalisation des travaux relatifs à la bordure de béton au jour où il y aura constat par la municipalité de dommages causés à la rue par des eaux de surface du terrain situé au 95, rue Bellevue nord.

***HYGIÈNE DU MILIEU***

***ENTENTE RELATIVE AUX COMPÉTENCES CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES***

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a compétence pour la collecte et le transport des matières recyclables et qu'elle adhère depuis 2002 à une entente intervenue avec la MRC des Appalaches (anciennement Amiante) pour le tri et le conditionnement des matières recyclables;

112-05-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil de Saint-Jacques de Leeds autorise le renouvellement de l'entente relative au tri et au conditionnement des matières recyclables avec la MRC des Appalaches.

ARTICLE 2 Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### ***PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet MADA- soit la construction d'un centre culturel;

113-05-19

Pour ces motifs, il est proposé par M René Breton et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du PIQM relativement au projet MADA.

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

QUE madame Sonia Tardif, directrice générale par intérim et/ou madame Cindy Gosselin chargé de projet soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet MADA dans le cadre du volet 3 du PIQM.

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### ***A) VENTE AUX ENCHÈRES -TERRAINS RUE DES PRÉS FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VENTE***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'a reçu aucune offre d'achat pour les trois (3) terrains disponibles sur la rue des Prés Nord;

114-05-19

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

***B) VENTE AUX ENCHÈRES -TERRAINS RUE DES PRÉS  
OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PÉRIODE DE VENTE***

115-05-19

ATTENDU le nouveau développement résidentiel municipal sis sur la rue des Prés Nord;

ATTENDU les trois (3) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 7 mai 2019 10h00** pour la vente de ces trois (3) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'un avis public (annexe B) soit également publié (église catholique, bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 27 mai 2019, 10h00.**

***LOISIRS ET CULTURE***

***EMBAUCHE DES ANIMATEURS(TRICES) (3) POUR LE TERRAIN DE JEUX 2019.***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation pour une subvention pour deux emplois a été accordée pour le terrain de jeux;

116-05-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu l'unanimité des conseillers présents que les personnes suivantes soient engagées pour le camp de jour au tarif<sup>2</sup> horaire fixé par le conseil municipal :

Pénélope Breton, animatrice  
Sylvianne Berthiaume, animatrice  
Madison Gagnon, animatrice

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

Fait à noter, M. René Breton se retire des délibérations sur cette décision.

***REMISE DE PRIX-BÉNÉVOLAT 2019 PAR LE LEUTENANT GOUVERNEUR DU QUÉBEC***

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Louise Dionne a été retenue pour la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés le 27 avril dernier ;



117-05-19

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Andrée Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité achemine une lettre à madame Louise Dionne pour la féliciter de la médaille reçue du lieutenant-gouverneur du Québec.

**DIVERS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

118-05-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

Philippe Chabot  
Maire

Cindy Gosselin  
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Cindy Gosselin  
Secrétaire-trésorière adjointe